

RÈGLEMENT

DUATHLON DES HYERES RUNNING DAYS

SAMEDI 15/12/18 à 13H15

Art. 1 PRÉSENTATION

- CREASPORTS ORGANISATION organise dans le cadre des Hyères Running Days le 3^{eme} Duathlon du Hyères Running Days en collaboration avec HYERES TRIATHLON.

Distance de 5,340 Km en course a pied, 20 km en vélo et 2,190 Km en course a pied à faire seul ou en équipe de deux concurrents.

Art. 2 LIEU

Hippodrome de Hyères et bord de mer.

10h30-12h30 Retrait des dossards

11h45 Ouverture parc à vélo

13h00 Fermeture parc à vélo

13h15 Départ Duathlon

Les parcours sont ouverts à la circulation, le code de la route devra être respecté.

Art. 3 ASSURANCE ([voir règlement général Hyères Running Days](#))

Art. 4 SÉCURITÉ ([voir règlement général Hyères Running Days](#))

Art. 5 RESPONSABILITÉ ([voir règlement général Hyères Running Days](#))

Art. 6 MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

INSCRIPTIONS UNIQUEMENT EN LIGNE SUR LE SITE :

www.le-sportif.com

• FRAIS D'INSCRIPTIONS :

Les frais d'inscriptions individuels sont :

Avant le 30/11/2018

Licenciés : 26 euros

Non Licenciés : 26+ 5 euros (licence journée)

Après le 30/11/2018

Licenciés : 30 euros

Non Licenciés : 30 + 5 euros (licence journée)

Dans la limite des dossards disponibles. (300)

Les frais d'inscriptions équipes sont :

Avant le 30/11/2018

Equipes Licenciés : 45 euros

Non Licenciés : 45 euros + 10 euros (licence journée)

Après le 30/11/2018

Equipes Licenciés : 50 euros

Non Licenciés : 50 + 10 euros (licence journée)

Dans la limite des dossards disponibles. (50)

Non participation: Vous avez la possibilité de prendre une assurance annulation individuelle qui vous permettra d'être remboursé en cas de blessure ou maladie au moment de la course sans justificatif.

PACK RUN/RUN: Si vous vous inscrivez à deux épreuves payantes du programme des Hyères Running Days vous recevrez en plus un cadeau. Attention pour bénéficier de ce cadeau supplémentaire vous devez vous inscrire sur les deux épreuves au même moment en cochant la case RUN/RUN. Offre individuelle, vous récupèrerez ce cadeau au moment du retrait de vos dossards.

PIECE A FOURNIR :

- Les épreuves sont ouvertes aux coureurs (ses) licenciés(es) et non licenciés(es) à partir de cadet (né avant 2003).
- La participation à ces épreuves sont subordonnées à la présentation d'une licence FFTRI en cours de validité ou à la présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique « du Duathlon en compétition » . Ce certificat doit dater de moins d'un an à la date de la course. Présentation des originaux lors du retrait des dossards.

Tout certificat portant un autre libellé ne sera pas pris en compte. Présentation des originaux lors du retrait des dossards.

Epreuve ouverte à partir de la catégorie cadet (te) (né (e) à partir de 2003).

Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté

En cas d'annulation, nous ne procéderons à aucun remboursement. Les frais d'inscriptions serviront à rembourser les sommes engagées et s'il reste des bénéfices ils seront attribuer à une association caritative partenaire de

l'événement.

Renseignements : contact@hyeresrunningdays.com

Renseignements techniques duathlon : franckdoady@orange.fr
tel : 07/77/34/83/47.

Art. 7 RETRAIT DES DOSSARDS

- Le dossards pour LE DUATHLON seront disponibles le samedi 15 décembre 2018 à partir de 10h00 jusqu'à 12h30 à l'hippodrome de HYÈRES

Course Limitée à 300 participants Individuels et 50 équipes

Art. 8 RÉGLEMENTATION

Les parcours sont ouverts à la circulation, le code de la route doit être respecté.

L'épreuve est soumise aux règlements de la FFTRI. Le corps arbitral veillera à l'application de ces règles.

Le port du casque est obligatoire en vélo, jugulaire fermée du départ à l'arrivée du parc à vélo.

Toute aide extérieure est interdite et disqualifiante durant la durée de l'épreuve.

L'accès au parc à vélo est interdit aux accompagnants.

Un médecin sera sur le site. L'organisateur dispose d'un contrat de responsabilité civil souscrit auprès de la FFTRI mais décline

toute responsabilité en cas de dommages matériels et corporels survenant au cours de l'épreuve.

L'athlète s'engage à respecter le règlement de la FFTRI.

PARCOURS :

Voir Plan du parcours en [PJ](#)

MATERIEL OBLIGATOIRE :

REGLEMENTATION FFTRI

DECHETS PARCOURS :

Attention vous ne devez pas jeter de déchets sur le parcours. Si cet acte est constaté par un organisateur nous prononcerons à une disqualification.

SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Des équipes médicales seront présentes

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Des secouristes seront également présents tout au long du parcours.

Les médecins sont habilités à mettre hors épreuve toute personne inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les personnes qu'ils jugeront en danger.

MODIFICATIONS DU PARCOURS / ANNULATION DE L'ÉPREUVE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, sans préavis. En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter la manifestation.

Le départ pourra être reporté ou annulé.

L'annulation, le report ou la modification de l'épreuve n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le responsable du parcours, l'organisateur ainsi que le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation.

RECOMPENSES ET CLASSEMENTS:

Tous les concurrents se verront offrir un cadeau logotés Hyères Running Days plus un accès pour une séance gratuite à Fitness Park. (Av 83)

Un classement scratch homme et femme puis les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés à l'issue de la course.

Attention la remise des prix et le tirage au sort auront lieu sur l'Hippodrome de Hyères à 15h30

Art. 09 IMAGE (voir règlement général Hyères Running Days)

Art. 10 DONNÉES PERSONNELLES (voir règlement général Hyères Running Days)

Art. 11 ENGAGEMENTS

L'athlète s'engage à respecter le règlement de la FFA TRI.

Tout(e) concurrent(e) qui s'inscrit reconnaît avoir pris

connaissance du règlement général des HYERES RUNNING DAYS
et du Duathlon et l'accepte dans son intégralité.